

ALGER

Extract of Alger républicain



<http://www.alger-republicain.com/Les-travailleurs-de-l-usine-de.html>

Les travailleurs de l'usine de bière Heineken de Rouiba en sont à leur 15e jour de grève

- Luttés sociales en Algérie -

Publication date: mercredi 29 février 2012

Copyright © Alger républicain - Tous droits réservés

La police est intervenue mardi matin pour empêcher les travailleurs de la fabrique de bière Heineken, toujours en grève, de fermer la porte de l'usine. Les travailleurs tenaient à dénoncer le climat de pourrissement auquel pousse la direction de l'entreprise. Les travailleurs ont juste chahuté cette intervention incompréhensible de la police.

Rappelons que juste après le déclenchement de la grève, le Directeur Général de l'entreprise, avait attaqué en justice le président de la section syndicale pour grève illégale. Le tribunal de Rouiba a rejeté cette demande pour vice de forme.

Lundi, le Directeur-général a fini par accepter l'ouverture de discussions avec les représentants des travailleurs. Les deux parties se sont rencontrées pour entamer des négociations sur la base de la plate-forme de revendications des travailleurs C'est le président de la section syndicale qui l'a présentée. Elle porte sur six points :

- A-** Finalisation de la convention collective avant la fin avril avec effet rétroactif ;
- B-** Détermination immédiate de la prime annuelle égale et équitable à toutes les classes ;
- C-** Engagement de la direction à réintégrer immédiatement tous les travailleurs licenciés ou suspendus pendant durant les treize jours de grève ;
- D-** Engagement aussi de la direction qu'il n'y aura pas de représailles envers les travailleurs grévistes ;
- E-** Paiement des treize jours de grève ;
- F-** Affichage de l'accord à l'entrée de l'usine avec certification et signature de la Direction générale.

Les négociations qui ont duré près de trois heures ont buté sur les points B, C et D. Les réponses de la direction n'ont pas satisfait les représentants des travailleurs. Au point B la direction a opposé un refus catégorique. A la place de la prime demandée par les travailleurs, le Directeur-général a proposé un treizième mois, ce qui a été refusé par les représentants des travailleurs. Aux points C et D, les représentants des travailleurs ont demandé une réponse écrite, ce que le Directeur Général a rejeté. A la place de l'écrit, il oppose sa « parole d'honneur » ! La réponse est jugée insuffisante par les représentants de travailleurs.

Aucun procès-verbal n'a pu être signé du fait de l'attitude négative de la direction.

Ce qui n'est pas compréhensible, et qui est d'ailleurs dénoncé par les travailleurs, c'est l'absence de l'UGTA dans le soutien à cette grève. Les travailleurs dénoncent également l'attitude de l'inspection du travail qu'ils ont saisie à plusieurs reprises au sujet du refus de la direction de leur entreprise de répondre positivement à leur revendications, pourtant légitimes et légales, puisque elles sont inscrites dans le code du travail appliqué actuellement en Algérie. L'inspection du travail s'est dérobée à son devoir d'établir un procès-verbal de non-conciliation.

"Notre grève n'est pas illégale, on nous a poussés à la faire" clament les travailleurs.

.

C.P.